

Rabat, le 3 janvier 2018

Communiqué établissant le bilan semestriel du contrat de liquidité à Paris et du contrat de régularisation de cours à Casablanca de la société Maroc Telecom

• Contrat de liquidité à Paris

Au titre du contrat de liquidité confié par la société Maroc Telecom à Rothschild Martin Maurel, à la date du 29 décembre 2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 116 077 Titres
- 3 616 882,00 €

Il est rappelé qu'au 30 juin 2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 25 128 Titres
- 4 721 626,00 €

• Contrat de régularisation de cours à Casablanca

Au titre du contrat de régularisation de cours à Casablanca confié par la société Maroc Telecom à Rothschild Martin Maurel, à la date du 29 décembre 2017, les moyens suivants figuraient au :

i) compte dédié à la poche de liquidité :

- 85 000 Titres
- 24 815 586,10 MAD

ii) compte de régularisation :

- 42 000 Titres
- 27 869 726,23 MAD

Il est rappelé qu'au 30 juin 2017, les moyens suivants figuraient au :

i) compte dédié à la poche de liquidité :

- 34 000 Titres
- 31 396 346,96 MAD

ii) compte de régularisation :

- 39 500 Titres
- 28 002 877,34 MAD

Itissalat Al Maghrib - Maroc Telecom : Société anonyme à Directoire et à Conseil de surveillance au capital de 5.274.572.040 Dh / RC 48947 Rabat – Patente 27603573 – IF 333 2162

Avenue Annakhil, Hay Riad Rabat Maroc

Tel + 212 (0) 537 71 21 21 / fax + 212 537 71 48 60